

## Comment bénéficier de l'Avance immédiate ?

Votre organisme de service à la personne, avec votre autorisation, crée votre compte.

Vous recevez ensuite un mail qui vous invite à activer votre compte en ligne sur [www.particulier.urssaf.fr](http://www.particulier.urssaf.fr).

Dès l'activation faite, vous bénéficiez du service Avance immédiate !

## Le service Avance immédiate vous est proposé par l'Urssaf.

Pour bénéficier de l'Avance immédiate, rapprochez-vous de votre organisme de services à la personne.



### Avec l'Avance immédiate, bénéficiez en temps réel de votre avantage fiscal !



## Votre crédit d'impôt pour les services à la personne évolue !

Vous faites appel à un organisme de services à la personne. Les dépenses que vous engagez à ce titre vous donnent droit à un crédit d'impôt de 50 %. Jusqu'à présent, vous bénéficiez de votre crédit d'impôt l'année suivant les dépenses, au moment de votre déclaration auprès de l'administration fiscale.

Avec l'Avance immédiate de l'Urssaf, un service optionnel et gratuit, vous déduisez immédiatement votre crédit d'impôt de 50 % lors du paiement de votre facture. Concrètement, pour une dépense de 200€ de services à la personne, vous ne payez plus que 100€.

## Les avantages du service Avance immédiate

### Avance immédiate vous permet :

- De bénéficier immédiatement du crédit d'impôt : plus d'avance à réaliser !
- D'avoir plus de visibilité sur votre crédit d'impôt disponible.
- De recevoir et de valider facilement, sur votre espace personnel, les demandes de paiement émises par votre organisme de services à la personne

### Suivre ma consommation de crédit d'impôt

- Vous visualisez le montant de votre crédit d'impôt consommé sur l'année en cours depuis votre espace en ligne sur [particulier.urssaf.fr](http://particulier.urssaf.fr)



PAUL, 46 ANS

Avant, je devais attendre l'année suivante pour recevoir mon crédit d'impôt, en indiquant mes dépenses dans ma déclaration de revenus. Aujourd'hui, c'est immédiat, ça a un véritable impact sur la façon dont je gère mon budget au quotidien.



SARA, 35 ANS

Maintenant je n'ai plus de frais à avancer : je bénéficie de mon crédit d'impôt tout de suite, en temps réel, ce qui réduit mes dépenses de moitié !

## Comment ça marche ?

- 01 Votre organisme émet une demande de paiement pour les prestations réalisées à votre domicile. **L'Avance immédiate de crédit d'impôt est automatiquement déduite.** C'est l'Urssaf qui vous informe **par mail ou SMS** de la mise à disposition d'une demande de paiement.
- 02 Vous avez **48h** pour la vérifier et la valider en ligne sur [particulier.urssaf.fr](http://particulier.urssaf.fr). Au-delà de ce délai, la demande est automatiquement validée.
- 03 À **J+2** après validation, l'Urssaf prélève le montant de la demande de paiement sur votre compte bancaire.
- 04 L'Urssaf verse la totalité de la prestation à votre organisme, qui rémunère l'intervenant.
- 05 Votre déclaration de revenus est pré-remplie, vous n'avez plus qu'à **vérifier l'exactitude des informations.**

# Lettre d'infos

Site : [www.pronleroy.com](http://www.pronleroy.com)



PRONLEROY

PERMANENCES

165

[mairiedeprouleroy@gmail.com](mailto:mairiedeprouleroy@gmail.com)

Tél: 03 44 51 74 03

Mardi 17h à 18h

Jeudi 11h à 12h



PERMANENCE des ÉLUS JEUDI 4 MAI de 17h à 18h



## COUPURE D'EAU

Vendredi 5 Mai  
De 9h à 12h



L'Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Histoire de Pronleroy

vous invite à participer à l'assemblée générale qui se tiendra

le vendredi 12 mai 2023

à 18 h

à la mairie de Pronleroy.

Ordre du jour :

- Bilan moral
- Budget
- Visite de l'église et point sur les travaux
- Questions diverses



# Collecte

des ordures ménagères  
et des déchets verts

**Il n'y aura pas de collecte  
le Lundi 1<sup>er</sup> mai 2023**

Une collecte de  
remplacement aura lieu  
le samedi 29 avril 2023.

Pour tout  
renseignement :  
**03 69 12 50 70**  
environnement@cc-plateaupicard.fr



**Plateau Picard**  
Communauté de Communes

Bien trier, moins jeter

L'association vous invite à une MARCHÉ



# Dimanche 14 MAI

RDV 10h place de la Mairie



PRONLEROY

|                                 | Zone A   | Zone B                                     | Zone C  |
|---------------------------------|--|--|---|
| <b>Rentrée des élèves</b>       | Lundi 4 septembre 2023                             |  |   |
| <b>Vacances de la Toussaint</b> | Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023      |  |   |
| <b>Vacances de Noël</b>         | Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024 |  |   |
| <b>Vacances d'hiver</b>         | Du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024          | Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024 | Du samedi 10 février au lundi 26 février 2024 |
| <b>Vacances de printemps</b>    | Du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024          | Du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024     | Du samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024      |
| <b>Vacances d'été</b>           | Samedi 6 juillet 2024                              |  |   |

### Vacances scolaires 2023-2024



**Zone A** Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

**Zone B** Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

**Zone C** Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse.

ENSEMBLE, ENTREPRENDRE ET VIVRE MIEUX



Association Intermédiaire  
de Travail Transitoire  
du Plateau Picard

03 44 78 46 98

**L'association qui vous facilite le  
quotidien**

Ménage - Repassage -  
Jardinage - Petit bricolage  
Assistance informatique, ...

**NE PAYEZ QUE 50 % DE VOTRE  
FACTURE**

grâce à l'avance immédiate de crédit d'impôt





**Simplicité :** Sur simple appel téléphonique. Aucune contrainte de durée.

**Réactivité :** Réponse dans la journée.

**Proximité :** Du personnel proche de chez vous.

**SUR LE TERRITOIRE DEPUIS 1987**

A votre écoute au **03 44 78 46 98**

62 rue de Paris - 60130 ST JUST EN CHAUSSEE  
aittp@wanadoo.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux  
(vous pouvez scanner les QR codes)





N° déclaratif SAP 348002536

Plus d'informations sur le site de la Commune : [www.pronleroy.com](http://www.pronleroy.com)

ENSEMBLE, ENTREPRENDRE ET VIVRE MIEUX



Association Intermédiaire  
de Travail Transitoire  
du Plateau Picard

**Vous recherchez un EMPLOI  
ou un complément de revenus ?**



**L'AITT peut vous aider !**

**L'Association Intermédiaire a pour objectif principal  
de permettre aux salariés un retour vers l'emploi durable.**

## LES MISSIONS

Notre association vous propose  
des missions auprès de particuliers,  
collectivités, associations ou professionnels

### Chez des professionnels

Ouvrier agricole, employé communal, agent de conditionnement, agent de tri, agent de déchetterie, agent de cantine, animateur périscolaire, ATSEM, agent d'entretien des locaux, auxiliaire de vie, manutentionnaire, chauffeur poids-lourds, manœuvre en BTP, chauffeur agricole, distributeur de flyers, etc...

### Chez des particuliers

Ménage, repassage, jardinage, garde d'enfant de + de 3 ans, bricolage, courses, surveillance d'animaux, arrosage de plantes, etc...